

<b>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</b>	<b>DEPARTEMENT DE LA GIRONDE COMMUNE DE CASTETS ET CASTILLON COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2019</b>
<b>DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE</b>	
<b>ARRONDISSEMENT DE LANGON</b>	

<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>	<b>L'an deux mil dix-neuf, le vingt-neuf janvier, à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Castets et Castillon, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en réunion ordinaire sous la présidence de Monsieur Didier LAULAN, Maire.</b>
<b>Exercice : 26</b>	
<b>Présents : 15</b>	
<b>Pouvoirs : 2</b>	
<b>Absents et excusés : 11</b>	

**PRESENTS :** Didier LAULAN (Maire), Fabrice BERNADET (Adjoint), Jacqueline de FOMMERSVAULT (Adjointe), Jean-Pierre SART (Adjoint), Didier CANU, Jean-Claude MOTHES, Alain de BOUSSAC, Geoffroy de BARITAULT, (conseillers municipaux délégués), Ernest BERTO, Rémi HANSER, Jean-Michel LOUGARE, Gilles PIECHAUD, Alain SARRAZIN, Thierry BERTO, Philippe BOUIN.

**ABSENTS OU EXCUSES :** Nathalie RACOLIN, Bruno BART, Bruno ABDELKADER, Karine DALLA-LONGA, Romain MALVEZIN, Ingrid BERNARDI, Josiane CARTIER, Cécile PIOLET, Sylvie BOUAKKAZ, Stéphane RIEUCROS-FOREST, Sylvie NICOLD

**PROCURATIONS :** Stéphane RIEUCROS-FOREST à Didier LAULAN – Sylvie BOUAKKAZ à Didier CANU.

**SECRETARE DE SEANCE :** Alain de BOUSSAC

**DATE DE CONVOCAION DE LA SEANCE :** 16 janvier 2019

Après lecture, le compte rendu de la précédente réunion transmis aux élus a fait l'objet d'une observation de Monsieur Gilles Piéchaud : *« J'ai une remarque à faire concernant le compte rendu et plus particulièrement le point sur la résidence senior*

*En effet si nous avons abordé et accepté le prix de cession du terrain, nous n'avons pas abordé la question des conditions de cette cession et en particulier le délai de réalisation et de paiement du prix.*

*La question de l'autorisation de signer un compromis n'a pas été abordée donc pas soumise au vote. »*

Après explication, le compte rendu est adopté.

### DEMANDE DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX

Monsieur le Maire fait part des modalités d'attribution de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2019 (DETR) définies par circulaire préfectorale du 28 décembre 2018.

Dans le cadre des projets d'aménagement à prévoir dans les prochaines années, et notamment de la réflexion globale pour la programmation d'une Convention d'Aménagement de Bourg, s'appuyant sur une compréhension du territoire de la commune nouvelle de Castets et Castillon, les enjeux fonciers et règlementaires, une analyse démographique et sociologique des publics et une vision stratégique à court, moyen et long terme, une convention a été signée avec l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Bordeaux et Sciences Po bordeaux.

Le coût de cette convention de partenariat est estimé à 6 125 € H.T soit 7 350 € T.T.C.

Afin de financer cette étude indispensable pour la programmation des travaux à réaliser, il propose de solliciter une subvention spécifique au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2019.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- DE RÉALISER en 2019 une étude globale pour la programmation d'une convention d'aménagement de bourg en partenariat avec l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Bordeaux et Sciences Po bordeaux, pour un montant global de travaux d'un montant de 6 125,00 € HT soit 7 350,0 € TTC.
- DE DEMANDER une subvention spécifique au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2019, d'un montant de 35 % des dépenses prévues soit 2 144,00 €
- D'ASSURER le financement complémentaire par autofinancement pour un montant de 3 981,00 €.

## **DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL - RECONSTRUCTION D'UN COURT DE TENNIS**

Monsieur le Maire rappelle que le court de tennis n° 2 des Hauts de Castets doit être entièrement refait.

A cet effet, des devis ont été demandés. Le montant estimatif des travaux à réaliser s'élève à 21 830,00 € H.T soit 26 196,00 TTC.

Ces travaux devraient permettre d'assurer une meilleure longévité du revêtement pour un entretien réduit. Le court serait ainsi utilisable en toute saison.

Pour financer ce projet, il propose de solliciter une subvention spécifique auprès du Conseil Départemental de la Gironde.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- De réaliser en 2019 des travaux de reconstruction du court de tennis n° 2 pour un montant estimé à 21 830 € H.T soit 26 196,00 € TTC
- De demander une subvention spécifique au Conseil Départemental de la Gironde, d'un montant de 20 % des dépenses plafonnées à 20 000,00 €, coefficient de 0,99 % soit 3 960,00 €
- D'assurer le financement complémentaire par autofinancement pour un montant de 22 236 ,00 €.

Il est rappelé que le tennis club s'est engagé à financer les travaux à réaliser sur le court n°1.

## **LOCATION LOGEMENT 2 – ANCIENNE POSTE au 01 MARS 2019 à Mme Céline GUILLAUME**

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de rénovation du logement communal – La Poste haut - n°2, place de l'église 33210 CASTETS ET CASTILLON – sont terminés et qu'une nouvelle location peut être envisagée. Il présente les dossiers de candidature déposés en mairie pour cette location.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- De louer le logement communal – La Poste haut - n°2, place de l'église 33210 CASTETS ET CASTILLON à Madame Céline GUILLAUME, à compter du 01 mars 2019, pour un loyer mensuel de CINQ CENTS euros
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le bail de location correspondant et généralement faire le nécessaire.

## **COMMISSION GERANT DU CERCLE**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre des prochains travaux et de la Convention d'aménagement de bourg, la réhabilitation du cercle est une priorité du conseil municipal.

A cet effet, il propose de constituer une commission qui pourra être amenée à choisir le futur gérant du cercle.

Elle sera composée de : Didier Laulan - Gilles Piechaud – Jacqueline de Fommervault – Jean-Claude Mothes – Geoffroy de Baritault – Alain de Boussac – Jean-Michel Lougare -

## **COMMISSION NUMEROTATION DES VOIES**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une convention a été signée avec les services de la Poste pour la numérotation des voies de l'ensemble de la commune nouvelle. Des réunions sont prévues très prochainement afin de débiter ce travail.

Il propose de former une commission qui participera à ce travail.

Elle sera composée de : Didier Laulan – Fabrice Bernadet – Jean-Michel Lougare et d'Alain Juzeaux (hors conseil – Les Cycles du Canal).

## QUESTIONS DIVERSES

- Afin d'apporter une aide au secrétariat de Mairie, une personne est en cours de recrutement pour quelques heures par semaine.
- Journal municipal : il sera terminé d'ici 12 à 15 jours. Il pourra être distribué par les services de la Poste pour un coût de 185 € TTC.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

### Signature des membres présents à la séance



A collection of approximately ten handwritten signatures in black ink, scattered across the page. The signatures vary in style, from simple and legible to highly stylized and cursive. One signature on the right side is more clearly legible and reads "Ede Sommerauer".